





CONSERVATION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES D'ESPECES CULTIVEES ET DE LEUR APPARENTEES SAUVAGES HORS ARBRES FORESTIERS

APPEL A CANDIDATURE 2017 Soutien aux collections

Date d'ouverture de l'appel à projet : 18 septembre 2017

Date limite de dépôts des projets : 30 octobre 2017, minuit heure de Paris

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL

La coordination nationale sur la conservation des ressources phytogénétiques des espèces cultivées et leurs apparentées sauvages (hormis les arbres forestiers), mise en place par le Ministère en charge de l'Agriculture, se compose d'une Section dédiée du Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS) des plantes cultivées et d'une structure de coordination nationale au sein du GEVES.

La coordination nationale s'adresse à l'ensemble des acteurs impliqués dans la conservation, la caractérisation et la valorisation en France métropolitaine et d'outre-mer de ces ressources. Elle a pour mission de mieux connaître et soutenir le tissu d'acteurs existants ainsi que les collections présentes en France. Cette plus grande visibilité des collections permettra la valorisation du travail réalisé par les gestionnaires de ces collections et de mettre en avant au niveau français et international la diversité existante aussi bien en termes de ressources, d'acteurs et de compétences. Les collections reconnues officiellement au niveau national seront versées au « pot commun » du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) en tant que contribution française.

Dans le cadre du soutien aux collections et aux acteurs désireux de s'inscrire dans cette démarche, des actions ponctuelles sont mises en œuvre pour recenser les besoins. L'appel à candidature ci-dessous a pour objectifs prioritaires de soutenir les collections menacées ainsi que d'aider à l'amélioration des conditions de conservation et de caractérisations des ressources phytogénétiques.

Les actions proposées peuvent se répartir suivant trois axes :

Sauvegarde

Il s'agira de proposer des actions permettant d'éviter la perte d'une collection existante à court ou moyen termes.

- Infrastructure et équipement

Des actions liées à l'amélioration des infrastructures ou à l'acquisition et au renouvellement d'équipements (chambre froide, congélateur, batteuse, etc.) pourront être proposées pour améliorer la conservation et la gestion d'une collection de ressources.

- Caractérisation des collections

Les caractérisations (phénotypiques, moléculaires, ...) doivent permettre une meilleure connaissance des ressources phytogénétiques conservées en France. Il peut s'agir d'actions permettant une identification accrue des ressources phytogénétiques dans une collection, ou la recherche de redondance au sein d'une espèce à l'échelle d'un territoire ou au niveau national afin de rationaliser les collections.

II - MODALITES DE SOUMISSION

II.1 Personne autorisée à soumettre un projet (« candidat »)

L'appel à candidature est ouvert aux personnes physiques ou morales gérant en France (métropole et outre-mer) une ou plusieurs collection(s) de ressources phytogénétiques d'espèces cultivées et de leur apparentées sauvages.

Ne sont pas éligibles les instituts de recherche publique.

II.2 Constitution du dossier de soumission

Le dossier de soumission se compose :

- du formulaire « Proposition de projet » dont la trame est fournie en annexe 1,
- l'engagement du candidat (annexe 2).

Le candidat peut, s'il le souhaite, déposer plusieurs projets. Les projets devront obligatoirement être classés par le candidat lui-même dans un ordre de priorité.

III.3 Soumission des projets

Les dossiers sont à soumettre avant le <u>30 octobre 2017</u>, préférentiellement par email à Bernice van Issum Groyer (<u>bernice.vanissum-groyer@geves.fr</u>) ou par courrier :

GEVES

A l'attention de Bernice van Issum Groyer
Structure de Coordination Nationale
25 rue Georges Morel
CS 90024
49071 Beaucouzé

Pour tout renseignement prendre contact avec Audrey Didier < audrey.didier@geves.fr>.

III - EXAMEN DES PROPOSITIONS DES PROJETS

III.1 Critères de sélection

La sélection des actions retenues se fera suivant :

- Le critère d'urgence identifié pour la sauvegarde ou le maintien d'une ou de plusieurs collections, en vue de leur versement en collection nationale française,
- **L'amélioration de la caractérisation** des collections en vue de leur versement en collection nationale française,
- L'adéquation entre la pertinence globale du projet et l'aide financière demandée.

III.2 Commission d'examen

Les projets sont sélectionnés sur la base de ces critères par une commission composée d'un représentant du Ministère en charge de l'Agriculture, du président de la Section CTPS « Ressources phytogénétiques » et de l'animatrice de la structure de coordination nationale relative à la conservation des ressources phytogénétiques des espèces cultivées.

III.3 Décision

La commission d'examen transmettra, pour chacun des projets déposés, un courrier mentionnant si le projet est retenu ou s'il est refusé.

IV - MODALITES DE FINANCEMENT

IV.1 – Plafond maximum de financement

Le montant global pour cet appel à candidature 2017 s'élève à 120 000 €. Le financement maximum par projet sera de 40 000 €. Ces financements seront ciblés sur de l'investissement ou des besoins spécifiques au projet présenté (foncier, cdd affecté au projet, analyses, ...) et ne peuvent servir à des besoins de fonctionnement courant, ni aux frais généraux.

IV.2 - Durée des projets

La durée des projets sera au maximum **d'une année** à compter de la signature de la convention de financement (pour la consommation des crédits alloués), les fonds devant être engagés en 2017.

IV.3 - Conditions

Le financement est conditionné à l'engagement du candidat à :

- fournir l'ensemble des justificatifs (facture, rapport, ...) des dépenses imputables sur la somme qui lui aura été versée,
- à verser tout ou partie de sa(ses) collection(s) en collection nationale française.

IV.4 Convention de financement

Les déposants retenus seront invités à signer une convention de financement qui définira entre-autres les clauses de modalités de versement, de résiliation ainsi que leurs droits et obligations.

V – SUIVI DES PROJETS FINANCES

L'introduction de tout ou partie de la(des) collection(s) en collection nationale se fait via le Secrétariat de la Section CTPS ressources phytogénétiques par email à Bernice van Issum Groyer (bernice.vanissum-groyer@geves.fr). Un dossier de versement en collection nationale sera très prochainement mis à disposition.

ANNEXE 1 FORMULAIRE DE DEPOT de PROPOSITION DE PROJET

Acronyme du projet :	
	Priorité ¹ :
I – DEPOSANT	
Nom, Prénom :	
Fonction:	
Structure ou organisme :	
Raison sociale :	
Adresse postale :	
Téléphone :	
Email:	
II – COLLECTION(S) DE RESSOURCES PHYTOGENETIQUES	
II.1 - Genre(s), espèce(s) ou groupe d'espèces conservé(s) :	
Nombre d'accessions ² dans la collection par genre, espèce ou groupe d'espèce	
	•••••
II.2 - Localisation de la collection	
Indiquez le(s) lieu(x) où est(sont) située(s) la(les) collection(s).	
II.3 - Modalité de conservation	
Précisez si votre(vos) collection(s) est(sont) maintenue(s) au champ, en chamb	re froide, en
congélateur, etc	

A remplir en cas de dépôts multiples, numérotez par ordre de priorité. (1 : priorité forte ; 2 : priorité moindre...)

² Entité génétique différente (variété, population, ..)

II.4 - Double de sécurité	
Existe-t-il un double de sécur	rité de la(les) collection(s) ? Si oui, précisez le lieu.
II.5 - Objectif(s) de la collecti	ion
Plusieurs choix possibles	
Conservation	Gestion dynamique
☐ Innovation Variétale	Patrimonial / culturel
Pédagogie	☐ Production & commercialisation
Recherche	Autres (précisez)
II.C. Dávimsktus da la samson	untion (aluminum alpaiu pagaibles)
Plusieurs choix possibles	vation (plusieurs choix possibles)
•	lle(sont-elles) définie(s) suivant un périmètre précis ?
Collection d'un obtenteu	r ou d'un créateur spécifique, précisez
Régionale(s) française(s),	précisez
Française, précisez	
Région(s) transfrontalière	e(s), précisez
=	
= '	
II.7 - Historique de la(des) co	
Donnez un bref nistorique de	votre(vos) collection(s) (date de création, évolution,).
II.8 - Originalité de la(des) co	
	articulière(s), spécifique(s) ? A votre connaissance, les ressources
•	ntes dans d'autres collections ? Si oui, quelle proportion cela
	pe d'autres structures les avez-vous identifiées (France, Europe,
international, centre de rech	erche, reseau,) r

<u>II.9 - Connaissance sur la(les) collection(s)</u>
Décrivez succinctement les données disponibles (passeport, phénotypique, moléculaire) sur
la(les) collections et sur quelle proportion de la(les) collection(s) ?
III – NATURE DU PROJET
III.1 - Objet de la demande
III.2 - Description du contexte de la demande
Expliquez dans quel cadre cette action va assurer la sauvegarde ou améliorer la conservation
ou la caractérisation de vos ressources phytogénétiques.

IV - MONTANT DU PROJET ET DEMANDE DE FINANCEMENTS

Coût global du projet	Financement	Autre(s) financement(s)	
(H.T.)	demandé (H.T.) (si différent du coût global)	Montant (H.T.)	Sources

Financement demandé					
Investissement	Intitulé	Montant (H.T.)			
Autres besoins (foncier, analyses,	Intitulé	Montant (H.T)			
etc)					
CDD (hors fonctionnement courant)	Durée	Montant (H.T)			

ANNEXE 2 - DOCUMENT D'ENGAGEMENT POUR LE PROJET³

Je soussig	gné(e) (<i>No</i>	m, Prénom, l	Fonction)			
déclare	être	` '				structure/organisme :
à verser to	out ou parti	e de la(des) co	llection(s)	suivante(s) ⁴ :		
					•••••	
dans la col	llection nat	ionale.				
Je compre	ends que l	es ressources	phytogéné	étiques intég	rées dan	s la collection nationale
seront ver	sées au Tra	ité internation	al sur les r	essources ph	ıytogénét	iques pour l'alimentation
et l'agricul	ture (TIRP	AA). Ces ressou	rces devro	nt être acces	sibles à t	ous en conformité avec le
TIRPAA via	a la signatu	re d'un accord	type de t	ransfert de r	natériel (<i>i</i>	ATTM), dans la limite des
capacités (de ma struc	cture/mon orga	nisme en 1	termes de m	oyens et d	le quantité d'échantillons
disponible	s en collec	tion. Par ailleu	ırs, je pre	nds note qu	e ces res	sources phytogénétiques
seront, po	ur les espè	ces listées à l'ar	nnexe 1 ⁵ d	u TIRPAA, ve	rsées dan	s le système multilatéral ;
ce que j'ac	cepte expr	essément.				
Io dáclaro	avoir pris	connaissance d	la l'ancam	hle des conc	litions du	TIRPAA et y adhère sans
aucune ré	•	cominaissance c	ic i cliscili	bic des conc	iitions au	Thir AA et y dunere sans
adedire re.	Jeive.					
	-					ppel 2017 « conservation
			-			parentées sauvages hors d pour le dépôt du projet.
u. 51 C3 T0T	2361613 " 66	m engage a les	respecter	. Je domie n	.011 46601	a podi le depot da projeti
Α		, le				
				Sianature p	récédée de la r	nention manuscrite « lu et approuvé »
				S.g.matare p		
3 Pró	cisez l'acronyn	no du proiet				
FIE		pèce ou groupe d'es	snèces			
116	2.3cz 6cm c, c3	Page on Proube a Es	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			

http://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/the-multilateral-system/overview/fr/